

Lecture : la grève

Lecture ¹

La grève est une action collective. C'est un arrêt de travail des salariés, souvent à l'initiative des syndicats. C'est pour protester contre une situation ou une mesure jugée inacceptable. C'est une épreuve de force, le travailleur n'étant pas rémunéré pendant que l'employeur perd de l'argent. Faire grève est illégal dans certains pays.

En France, les grandes grèves sont à l'origine de la plupart des avancées sociales d'avant 1968. La grève est le moyen utilisé par les syndicats pour préserver les acquis sociaux tels que les conditions de retraite, la sécurité sociale ou le système éducatif public. Mais les grèves coûtent cher à l'économie. Par exemple, le coût des grèves de fin 1995 s'élève à 533 millions d'euros rien que pour SNCF, la RATP et la Poste. À cela s'ajoutent les pertes importantes pour les entreprises privées. On voit de plus en plus d'actions de non salariés : médecins, routiers, buralistes, étudiants... qui ressemblent à des grèves. Le conflit est dans ce cas entre ces professions et l'État en tant que législateur.

Le droit de grève existe depuis 1864 en France. La première grève nationale a eu lieu en 1906 pour demander la journée de 8 heures. Depuis 1946, la grève est un droit reconnu par la Constitution. Le Code du travail indique que le salarié ne peut pas être pénalisé pour avoir fait grève, et qu'il est interdit à l'employeur de « casser une grève » en utilisant l'intérim ou des contrats à durée déterminée. Cependant ce droit a des limites. Par exemple, faire une grève pour des raisons de politique générale est illégal, car l'entreprise touchée n'est pas la cause de la grève. Et les grévistes ont l'interdiction d'empêcher les non-grévistes de travailler. L'instauration d'un service minimum dans les transports en commun, et plus généralement dans les services publics, est souvent proposée par les partis de droite. Cette mesure serait en contradiction avec le droit de grève qui est un des droits fondamentaux des salariés. Jusqu'ici, on n'a pas trouvé de solution conciliant ce droit et la continuité du service public. Certaines professions n'ont pas le droit de grève, ou un

¹adapté de <http://fr.wikipedia.org/wiki/Grève>

droit restreint : gardiens de prison, gendarmes, militaires, pompiers... Dans d'autres professions (santé, éducation nationale...), les personnels grévistes peuvent être réquisitionnés.

Questions

Depuis quand le droit de grève existe en France ?

Est-ce que des personnes n'ont pas le droit de faire grève ?

Quand on est salarié du privé, est-ce qu'on a le droit de faire grève pour protester contre les lois du gouvernement ?

Depuis quand le droit de grève est inscrit dans la constitution française ?

Est-ce qu'un employeur peut demander à des intérimaires de faire le travail de salariés grévistes ?

Quand est-ce qu'il y a eu la première grève nationale en France ?

Rédaction

Qu'est-ce que vous pensez des grèves dans les transports en commun ?